Lâ€™UFC-Que Choisir lance une offensive judiciaire

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
June 2025

MalgrÃ© les rÃ©vÃ©lations scandaleuses des derniers jours, aucune mesure n'a Ã©tÃ© prise par les pouvoirs publics pour garantir, sans dÃ©lai, la protection des intÃ©rÃªts des consommateurs. Dans ce contexte, l'UFC-Que Choisir agit, d'une part contre Perrier, mais aussi pour que la Justice se prononce sur l'ensemble des responsabilitÃ©s. Au lendemain du rapport de la commission sÃ©natoriale et compte tenu de la gravitÃ© des pratiques dÃ©noncÃ©es, l'association engage ainsi trois actions en justice. UFC-Que Choisir a saisi en urgence, par la voie d'une procÃ©dure de rÃ©fÃ©rÃ© "d'heure Ã heure", le prÃ©sident du Tribunal judiciaire de Nanterre pour que soient ordonnÃ©es des mesures provisoires : 1. de retrait du marchÃ© et de rappel de produits ; 2. d'interdiction de commercialisation ; ainsi que la cessation des tromperies dÃ©plorÃ©es concernant ces eaux Perrier prÃ©sentÃ©es comme "minÃ©rales naturelles". L'audience est prÃ©vue au dÃ©but du mois de juil

En parallÃ¨le, l'UFC-Que Choisir demande instamment Ã la Justice de faire toute la lumiÃ¨re sur l'ensemble des volets de ce scandale. Ã€ cette fin, et tout en rappelant que les opÃ©rateurs Ã©conomiques et personnes visÃ©s sont prÃ©sumÃ©s innocents, l'Association a dÃ©posÃ© deux plaintes : la premiÃ¨re, auprÃ¨s du Procureur de la RÃ©publique de Nanterre, contre NestlÃ© Waters et ses dirigeants, pour, entre autres, des faits susceptibles de constituer des pratiques commerciales trompeuses, falsifications aggravÃ©es et tromperies aggravÃ©es. La seconde plainte, dÃ©posÃ©e contre X, vise Ã rechercher diffÃ©rents acteurs de l'affaire, dont le lobbyiste de NestlÃ©, des membres de cabinets ministÃ©riels s'Ã©tant particuliÃ¨rement impliquÃ©s pour "soutenir" Perrier, ou bien encore de l'ARS Occitanie, afin que leur Ã©ventuelle complicitÃ© dans cette affaire soit examinÃ©e. Cette plainte vise (puisque la loi applicable impose d'avoir de nommer les potentiels mis en cause) : Madame AgnÃ¨s Pannier-Runacher, ministre dÃ©lÃ©guÃ©e Ã l'Industrie du 6 juillet 2020 au 20 mai 2022 ; Monsieur Roland Lescure, ministre dÃ©lÃ©guÃ© chargÃ© de l'industrie et de l'Ã©nergie du 4 juillet 2022 au 20 septembre 2024 Monsieur AurÃ©lien Rousseau, ministre de la SantÃ© et de la PrÃ©vention du 20 juillet 2023 au 20 dÃ©cembre 2023 ; madame AgnÃ¨s Firmin-le-Bodo, ministre dÃ©lÃ©guÃ©e chargÃ©e de l'organisation territoriale et des professions de santÃ© du 4 juillet 2022 au 20 dÃ©cembre 2023, puis ministre de la SantÃ© et de la PrÃ©vention du 20 dÃ©cembre 2023 au 11 janvier 2024.

"Il est inconcevable qu'une eau ne respectant pas les critÃ¨res des eaux minÃ©rales naturelles et posant des questions sanitaires continue en toute impunitÃ© Ã Ãªtre vendue telle quelle, au dÃ©triment de millions de consommateurs et consommatrices. Le respect du droit, la santÃ© publique et la loyautÃ© commerciale ne sont pas des variables d'ajustement susceptibles d'Ãªtre sacrifiÃ©es sur l'autel des intÃ©rÃªts industriels. Le scandale NestlÃ© Waters a rendez-vous avec la justice", a dÃ©clarÃ© Marie-Amandine StÃ©venin, prÃ©sidente de l'UFC-Que Choisir.